



INFOLETTRE

Association des Propriétaires du Lac Papineau

Barb Brehn Langer, éditrice

Printemps 2021

Message du Président

Après un hiver de repos bien mérité, le lac s'offre à nouveau pour nos activités nautiques. Une fébrilité s'empare alors de nous car nous avons hâte d'aller en profiter et de mettre nos embarcations à l'eau. Peut-être quelques petits trucs à réparer sur nos bateaux et nos quais et hop à l'eau! Hmm... il y a peut-être un détail oublié. Sommes-nous en règle pour conduire notre bateau, avons-nous notre **Carte de conducteur d'embarcation de plaisance?** Avons-nous à bord tous les équipements de sécurité requis?

Depuis une dizaine d'années, Gerry Segal nous rappelait ces sages conseils dans l'infolettre: « soyez courtois et ayez votre carte de conducteur avec vous car il va y avoir des patrouilleurs sur le lac ».

Or cet été nous allons enfin voir la présence de patrouilleurs! En effet, la Ville de Ste-Agathe a décidé d'étendre les services de la patrouille-nautique affectée au Lac-des-Sables. Dans le but d'assurer une plus grande sécurité sur le lac, nous avons donc accepté, tout comme les associations des lacs Manitou et Ludger, que la patrouille effectue des visites sur notre lac.

Les patrouilleurs sont des pompiers de la Régie des Incendies des Monts qui ont suivi une formation à la sécurité nautique et ont été autorisés à émettre des constats d'infraction par le Directeur des poursuites criminelles et pénales. Bien qu'ils ont ce pouvoir, ils veulent avant tout faire de la sensibilisation à la sécurité nautique et aux bonnes pratiques.

Il ne s'agit pas ici d'avoir une présence constante qui pourrait laisser penser à certains qu'ils ne peuvent naviguer librement. Mais nous avons entendu vos préoccupations et cette mesure est une réponse dans le but de permettre à chacun de profiter du lac de façon sécuritaire.

Nous vous recommandons donc d'avoir en main votre carte de conducteur (et quiconque utilise votre embarcation) et de vous assurer d'avoir les équipements de sécurité requis par Transport Canada.

Dans le même sens, il a été confirmé que les vitesses indiquées dans notre Code de conduite sont conformes et inscrites dans la Loi sur la marine marchande du Canada. En effet, on peut le voir dans le *Règlement sur les restrictions visant les bâtiments...Annexe 6, art. 146 et 147: au Lac Papineau, la vitesse maximale est de 10 km à l'intérieur de 23 mètres de la rive et des îles.* (Et 70 km à l'extérieur de ces zones)

Bonne saison de navigation!

Robert Brès, Président

Calendrier des événements

Assemblée générale annuelle

Nous évaluons diverses options pour assurer la sécurité de tout le monde. En ce moment, nous espérons avoir une réunion annuelle en août. Surveillez nos mises à jour!

Nage annuelle du lac

Malheureusement, notre compagnie d'assurance nous a informés que l'Association ne peut plus cautionner la nage annuelle dans le lac sans avoir implanté un certain nombre de mesures, y compris, mais sans s'y limiter, à disposer de personnes qualifiées (formées par des sauveteurs) dans les bateaux accompagnant les nageurs ainsi que la présence d'Ambulance Saint-Jean sur place. Cependant, cela ne vous empêche pas, les résidents, d'organiser l'activité de baignade. Le Conseil d'Association sera présent entre 10 h à 12 h, le premier samedi d'août pour VOTRE baignade et nous fournirons des rafraîchissements à la rampe de mise à l'eau comme d'habitude. Cependant, notez bien que les membres de votre conseil ne parraineront ni n'organiseront l'activité de baignade.

Nous vous recommandons d'utiliser Facebook pour vous organiser.

BBQ des membres

Notre objectif principal étant d'assurer la sécurité de tout le monde, nous prendrons une décision sur la tenue du Barbecue de membre au cours de l'été, en conjonction avec les recommandations provinciales pour les rassemblements en plein air. Restez à l'affût.

La vitesse des voitures sur les routes vous préoccupe?

Prenez note qu'il ne s'agit pas d'un enjeu sur lequel votre Conseil d'Association exerce un pouvoir. Vous devez contacter vous-même la police ou la ville. Les plaintes citoyennes représentent le seul moyen pour tenir informé le Service de Police.

Si vous souhaitez déposer une plainte, vous pouvez rejoindre:

Sgt. Sasseville 819-326-3131 ext. 3131
Sûreté du Québec - Sainte-Agathe-des-Monts

Vous vous demandez pourquoi le changement de la méthode de paiement des membres?

Au cours des 2 dernières années, nos résidents ont eu la possibilité de remettre leurs paiements aux membres du conseil. Malheureusement, cela a maintenant changé. Nous avons eu des résidents qui se sont présentés dès 7 heures du matin, jusqu'à 21 heures, pendant les repas, interrompant le temps familial et personnel. Également, les membres du conseil d'administration se préoccupent de leur propre sécurité et de celle de leur famille, pendant ces temps de COVID-19.

Nous donnons de notre temps, mais cela vient avec une mise en garde: nous voulons toujours profiter des moments sur notre magnifique lac sans interruption constante.

Nous étudions toujours l'option du E-Transfer directement à l'association; cependant, pour le moment, nous ne sommes pas en mesure de le faire. Pour ces raisons, nous privilégions le paiement par chèque.

Nous espérons que tout le monde comprendra la raison du changement.

VOUS PLANIFIEZ PÊCHER???

Même si la prime sur le maskinongé a été abandonnée, vous pouvez toujours en attraper un. Veuillez ne pas les relâcher dans le lac. Le maskinongé est un poisson prédateur et a épuisé l'effectif de truites dans le lac. Si nous voulons à nouveau ensemencer le lac avec des truites, comme nous l'avons fait pendant de nombreuses années avant que le maskinongé ne devienne trop répandu, nous devons réduire la population de ce prédateur!

Rappel d'adhésion

N'oubliez pas qu'une propriété = 1 frais d'adhésion. Nous avons des résidents qui possèdent plusieurs maisons autour du lac, dont certaines sont utilisées pour la location. Chaque propriété doit payer les frais d'adhésion, car les locataires utilisent également le lac et ses environs.

Au revoir l'hiver! Chantal Giroux et Desmond Shaffer bravent la glace au début du mois d'avril!



Propriétaires d'animaux de compagnie - s'il vous plaît prendre note!

Ce n'est peut-être pas la ville, mais les gens n'apprécient toujours pas de ramasser après les animaux de quelqu'un d'autre!

Gardez vos chiens en laisse lors de la marche, pour éviter tout mésaventures. Nous continuons d'avoir des plaintes au sujet des chiens, particulièrement sur le Chemin Paiement, en renversant les marcheurs et en laissant des dégâts de chien derrière nous. Une résidente a été blessée lorsqu'elle a été renversée sur le Chemin Paiement.

Déménagez-vous ? Changez-vous d'adresse courriel ?

N'oubliez pas d'aviser l'Association de tout changement soit de votre adresse courriel ou si vous déménagez du Lac Papineau afin que nous puissions mettre à jour vos coordonnées.

Voici votre conseil

Président:	Robert Brès
Vice-président:	Jean-Claude Lecompte
Trésorier:	Daniel Zours
Secrétaire/éditrice:	Barb Brehn Langer
Directeur des membres:	Tom Brehn
Directeur technique:	Adam Finkelstein

****Un grand merci à Mathieu Huppé et Hugues Raymond, pour les traductions! ****

RAPPEL: Les dates de ramassage des articles encombrants pour 2021 sont le 17 mai et le 5 juillet seulement.

S'il vous plaît ne laissez pas vos articles encombrants sur le bord de la route. Si vous manquez le ramassage, veuillez les emmener à l'ÉcoCentre. Gardez nos routes à l'état des ordures - vos voisins vous remercieront!

Il est très important de nettoyer vos bateaux et remorques avant de les mettre à l'eau.

La myriophylle à épi est une plante extrêmement envahissante et elle est à nos portes. Des lacs tout près de nous sont touchés: le Lac Quenouille, le Lac Ludger et le Lac à la Truite. Cette contamination affecte la faune du lac...et la valeur des propriétés. Vous pouvez aller aux stations de lavage des Lacs-des-Sables ou Ludger ou le faire vous-même avec une laveuse à pression ou à la brosse et des produits contenant de l'eau de javel, du vinaigre ou du chlore (1 partie pour 9 d'eau).

SVP Voir: <https://youtube.com/watch?v=RC4qLKF6ofg>

Vous aimez notre Infolettre?

Naviguez sur notre site Web et découvrez une foule d'informations. Consultez nos liens et publications pertinentes:

Vous souhaitez lire quelques anciens publications datant de 1994? Rendez-vous sur notre site Web à www.petitlaclong.org sous l'onglet <>Association >> dans la rubrique Infolettre/Newsletters. Bonne lecture!

Découvrez ce qui se passe à Sainte-Agathe-des-Monts et à Mont-Tremblant, **Visitez** le site de Nautisme Québec et découvrez les bases de la sécurité nautique, **Renseignez-vous** sur les efforts de préservation de l'environnement en vous rendant sur le site du ministère de l'Environnement et du Changement climatique du Québec, **Trouvez** le calendrier de collecte des ordures et du recyclage ainsi que les informations spécifiques aux items encombrants, **Comprenez** mieux les rôles et responsabilités de votre conseil, **Tenez-vous** informé en lisant le process-verbal de nos 2 dernières assemblées générales annuelles (2018, 2019). **Notez que** les rapports financiers de notre Association peuvent également être consultés sur notre site Web pour les membres payants uniquement.

Savais-tu?

Notre petit lac, affectueusement appelé Petit Lac Long, est en fait très «petit», comme vous pouvez le voir sur le diagramme de mesure ci-dessous. Celui-ci montre la largeur de notre lac à divers endroits qui sont également affichées sur notre site Web. Voyant cela, il est facile de comprendre pourquoi les grands bateaux et les bateaux avec de grands sillages sont si problématiques sur pour les nageurs, les autres plaisanciers et, en particulier, le rivage.



Renouée du Japon “Japanese Knotweed” est l'une des 100 espèces les plus envahissantes au monde. Elle a des tiges creuses, lisses, de couleur violette à verte atteignant 2,5 cm de diamètre. Les tiges creuses ont des nœuds solides brun rougeâtre entourés d'une gaine de papier. Les tiges meurent chaque automne et les tiges mortes restent debout pendant l'hiver. Plusieurs nouvelles tiges émergent au printemps. Les tiges juvéniles ressemblent à des pointes d'asperges et sont de couleur violacée, devenant vertes à mesure qu'elles mûrissent. La renouée du Japon se développe rapidement; les tiges peuvent atteindre 8 cm par jour et la plante peut atteindre une hauteur de 1 m en trois semaines. La plante atteint sa maturité et sa pleine hauteur à la fin du mois de juillet. Cette plante pousse dans de grandes touffes ressemblant à du bambou, atteignant des hauteurs de 1 à 3 m. Sous la terre, les racines poussent d'une longueur d'au moins le double de la hauteur. (Cont>)

Cette plante envahissante a été identifiée sur au moins une propriété du Chemin Paiement et elle continuera de se propager si elle n'est pas traitée.

Comment se débarrasser de la renouée japonaise:

- 1. Coupez et retirez les tiges.** La renouée japonaise ne repoussera pas à partir de tiges coupées, il est donc important d'en couper le plus possible. Utilisez des ciseaux pour couper les tiges et ce, le plus près possible du sol. Puis retirez les morceaux coupés de votre pelouse ou de votre jardin. Vous pouvez également utiliser un désherbant sans danger pour l'environnement
- 2. Tondez les plantes une fois par semaine.** Si vous coupez continuellement les parties aériennes restantes de la renouée japonaise, la plante peut s'affaiblir et mourir. Pour éliminer les mauvaises herbes restantes ou qui repoussent, tondez les plantes aussi courtes que possible chaque semaine pour les tuer.
- 3. Contactez un professionnel si tous ces tentatives échouent.** La renouée japonaise peut être assez difficile à éliminer, alors ne vous découragez pas si vos essais échouent à l'éradiquer complètement. Faites une recherche sur Internet pour les entreprises qui se spécialisent dans l'élimination de cette mauvaise herbe tenace et demandez-leur d'inspecter votre propriété et de vous faire une soumission pour l'enlèvement. Bien que vous deviez débourser de l'argent, de nombreuses entreprises garantissent leur travail, ce qui en fait une dépense non-récurrente.
- 4. Ne jetez pas la plante ou une partie de la plante dans votre bac à compost et ne l'enterrez pas.** La renouée japonaise doit être brûlée dans un environnement contrôlé (après séchage pendant une semaine) ou rassemblée dans des sacs hermétiques pour la poubelle.

Voici à quoi ressemble la plante:

